

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 2

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Circulaires et pièces officielles.

Le Département Militaire suisse, en date du 27 janvier, adresse aux diverses autorités militaires la circulaire ci-après :

Dans sa séance du 29 décembre 1882, le Conseil fédéral a pris la décision suivante :

1. Les prescriptions contenues dans la circulaire du Conseil fédéral, du 17 mars 1873, ainsi qu'au § 11, 4^e alinéa, et au § 20 de l'instruction du 22 septembre 1875, concernant la revaccination des militaires, sont abrogées.

2. Le Département militaire fédéral est autorisé à fournir aux recrues qui pourraient en exprimer le désir, les moyens de se faire revacciner à leur entrée au service.

En portant cette décision à votre connaissance, nous y ajoutons les communications ci-après :

Il sera tenu compte de la première partie de cette décision, lorsqu'il sera nécessaire de faire imprimer de nouveaux contrôles pour la visite sanitaire (formulaire I A de l'ordonnance du 25 février 1878).

Il ne sera plus fait à l'avenir d'inscription sur la vaccination, etc., à page 4 du livret de service, que lorsque les cicatrices seront bien visibles, ou lorsqu'une inscription serait demandée sur la production d'un certificat médical digne de confiance.

Outre les prescriptions mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, la circulaire du médecin en chef de l'armée, du 20 mars 1876, concernant la revaccination, y compris le supplément du 4 avril 1877, approuvés par le Département militaire, doivent également être considérés comme abrogés.

En exécution de la seconde partie de la décision ci-dessus, les commandants de toutes les écoles de recrues seront invités à fournir aux hommes qui pourraient le désirer, les moyens de se faire revacciner, si possible au commencement du service, aux frais de la Confédération, par le médecin du cours, ou par le médecin civil attaché au cours. Dans ce cas, il en sera pris note dans le livret de service des intéressés.

Le Conseil fédéral a, sous date du 23 janvier écoulé, procédé à de nombreuses promotions dans le corps des officiers. Voici les principales :

Corps de l'état-major général. Au grade de colonel : M. Walther, Albert, Berne.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Isler, Pierre, Aarau. Favey, Georges, Lausanne. Rieter, Oscar, Winterthour. Pfyffer, Jean, Berne.

Au grade de major : MM. Sprecher de Bernegg, Th., Mayenfeld. Schmid, Edouard, Lucerne. (Section des chemins de fer.)

Infanterie. Au grade de lieut.-colonel : MM. Furrer, Henri, Neuchâtel. Gygax, Rodolphe, Neuchâtel. Trainoni, Pierre, Caslano. Veladini, François, Lugano. Ringier, Arnold, Zofingue. Camenisch, Antoine, Sarn. Heutschi, Urs, Soleure. David, Jacques, St-Imier. Veillon, Louis, Hottin-

gen. Gagnebin, Louis, St-Imier. Vouga, Henri, Neuchâtel. Kurz, Erwin, Aarau.

Au grade de major (carabiniers) : MM. Deutsch, Hermann, Richtersweil. Contat, Octave, Monthey.

Cavalerie. Au grade de lieutenant-colonel : MM. de Salis, Edouard, Coire. Fehr, Victor, Ittingen.

Au grade de major : MM. Lak, Jules, à Soleure. Bernard, Théophile, Berne. Wunderli, Paul, Zurich.

Artillerie. Au grade de major : MM. Schobinger, J., Lucerne. Erismann, Max, Brestenberg. Walty, Arnold, Oftringen. Regamey, Jacques, Lausanne. Rosenmund, Ambroise, Liestal. Pestalozzi, Hanz, Zurich. Affolter, Ferdinand, Soleure. Rubin, Edouard, Thoune.

Génie. Au grade de colonel : M. Burnier, Victor, Lausanne.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Bachofen, Arnold, Bâle. Emery, Alfred, Locle.

Au grade de major : MM. Gysin, J.-J., Lampenberg. Lindt, F., Berne. Ammann, Théodore, Tägerweilen. Folly, Jules, Berne.

Médecins. Au grade de major : MM. Zurcher, Alf., Aarau. Girard, Ch., Berne. Ziegler, Henri, Winterthour.

Administration. Au grade de lieutenant-colonel : M. Rohr, Emile, Lenzbourg.

Au grade de major : MM. Fröhlich, Otto, Romanshorn. Marti, Fréd. Thoune. Hegner, Vital, Coire. Barrelet, Paul, Colombier. Suter, Hermann, Berne.

En date du 30 janvier dernier, le Conseil fédéral a nommé dans l'élite les *aumôniers* ci-après :

MM.

- | | |
|--------------------------|---|
| Régiment d'infanterie N° | 1. Lagier, J.-Franç., pasteur, Bière. |
| » | 2. Bornand, Paul, pasteur, Cotterd. |
| » | 3. Secretan, Henri, pasteur, Bex. |
| » | 4. Doret, Marc-Louis, pasteur, Satigny. |
| » | Nantermod, Jos., abbé, Sion. |
| » | 5. Esseiva, Léon, abbé, Fribourg. |
| » | 6. Tschopp, chanoine, Fribourg. |
| » | Ladane, pasteur, Cornaux. |
| » | 7. Grether, Ad., pasteur, Colombier. |
| » | 8. Robert, L.-Aurèle, pasteur, Tramelan. |
| » | Fleury, curé, Glovelier. |
| » | 9. Kistler, Herm., pasteur, Berne. |
| » | 10. Ris, Gottl., diacre, Interlaken. |
| » | 11. Schaffroth, Gottl., pasteur, Berthoud. |
| » | 12. Strasser, Gottf., pasteur, Grindelwald. |
| » | 13. Kasser, Hermann, pasteur, Huttwyl. |
| » | 14. Hoffmann, Fréd., pasteur, Ursenbach. |
| » | Waltert, Sébast., vicaire, Schupfheim. |
| » | 15. Scherrer, Martin, professeur, Lucerne. |
| » | 16. Kaiser, Ferdinand, chapelain, Schwändi. |
| » | 17. Schmidlin, Louis, curé, Biberist. |
| » | 18. Salis, Arnold, pasteur, Liestal. |

MM.

- Régiment d'infanterie N° 19. Andrees, J.-J., pasteur, Zofingue.
 » Reinle, Adolphe, curé, Sulz.
 » 20. Wunderli, Alf., curé, Baden.
 » Heitz, Jacob, pasteur, Othmarsingen.
 » 21. Preiswerk, Ed., pasteur, Thayngen.
 » 22. Nabholz, Jean, pasteur, Kloten.
 » 23. Herold, C.-Otto, pasteur, Winterthour.
 » 24. Bartoldi, Emile, pasteur, Thalweil.
 » Fuchs, Aloïs, curé, Altendorf.
 » 25. Dettwyler, pasteur, Lustdorf.
 » Keller, curé, Sirnach.
 » 26. Hirzel, Hartmann, pasteur, Rheineck.
 » Buhler, Jacob, curé, Amden.
 » 27. Rothenmund, Alf., pasteur, Alt-St.-Johann.
 » Ehrat, Alf., curé, St-Gall.
 » 28. Steiger, Auguste, pasteur, Hérिसau.
 » Bischofberger, Séb., chapelain, Appenzell.
 » 29. Becker, Bernhard, pasteur, Linthal.
 » Wipfli, Joseph, vicaire, Erstfeld.
 » 30. Schinner, Math., abbé, Brieg.
 » 31. Lutta, Paul, pasteur, Valendas.
 » Schmid, George, professeur, Coire.
 » 32. Vacat.
- Lazarets de campagne N° 1. Rochat, Louis, pasteur, Vuarrens.
 » de Courten, Guill, abbé, St-Maurice.
 » 2. Perrochet, Alex., pasteur, Neuchâtel.
 » Jecker, curé, Moutier.
 » 3. Ruetschi, Ad., pasteur, Munchenbuchsee.
 » 4. Volz, Aug., pasteur, Wynau.
 » Zehnder, B., chapelain, Niederwyl p^r Cham.
 » 5. Böhringer, Paul, pasteur, Bâle.
 » Pfluger, François, curé, Gempen.
 » 6. Kempin, Walter, pasteur, Enge.
 » Schnyder, Pius, vicaire, Tuggen.
 » 7. Schönholzer, Gottfr., pasteur, St-Gall.
 » Eugster, curé, Dussnang.
 » 8. Nadig, Bernh., curé, Dissentis.
 » Buss, Ernest, pasteur, Glaris.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

France. — *L'Armée française* annonce que la commission de révision du règlement sur les manœuvres d'infanterie a été invitée par M. le général Billot, ministre de la guerre, à presser la partie de ses travaux qui a trait aux formations de combat, au combat offensif et défensif des unités tactiques depuis la compagnie jusqu'à la brigade. Le ministre a exprimé le désir que cette partie du règlement soit terminée vers le 15 février prochain. Ces diverses formations seront expérimen-